

CLAQUETTES, JAZZ & Cie

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Tout adhérent à l' Association aura pour obligation de se conformer aux règles définies ci-après. Ne deviennent Membres adhérents de l' Association que les personnes ayant réglé leur adhésion annuelle.

Article 2 : L' adhésion annuelle et la cotisation correspondant au(x) cours suivi(s) devra être réglées le jour de l' inscription

- Le premier versement à régler dès l' inscription correspond au premier trimestre de la saison : de septembre à décembre.

- Le second versement correspond aux deux derniers trimestres de la saison : de janvier à juin inclus et devra être réglé dans les 8 jours qui suivent la rentrée de janvier.

Article 3 : Tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Article 4 : Il n' y a pas de cours durant les vacances scolaires et les jour fériés.

Article 5 : En dehors des horaires de cours, l' Association n' est pas responsable de la garde des enfants mineur (ni même dans la cour extérieure). Un adulte responsable de l' enfant devra l' accompagner jusqu'à la salle de cours et revenir l' y chercher à la fin de la séance. Toutefois en cas de retard exceptionnel des parents et pour des raisons de sécurité, les enfants mineurs devront attendre leurs parents ou accompagnateurs dans la salle de cours.

Aucune personne étrangère aux cours n' est autorisée à entrer dans la salle de cours sauf sur invitation du professeur.

Article 6 : [Certificat médical OBLIGATOIRE à remettre à l'inscription.](#)

Article 7 : Il appartient au professeur de choisir le niveau du cours adapté à l' élève.

Article 8 : Il est interdit de fumer dans les locaux.

Article 9 : Le Conseil d' Administration se réserve le droit de modifier ce règlement.

**15 rue Saint Saëns
17000 LA ROCHELLE
Tél : 06.61.58.10.30
genevieve.lr@gmail.com
www.claquetteslarochelle.fr**